

Les embauches de plus d'un mois restent dynamiques au troisième trimestre 2021

Au troisième trimestre 2021, le nombre des déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim continue de progresser sur un rythme soutenu : + 11,4 % après + 16,6 % au deuxième trimestre 2021. L'augmentation concerne les CDD de plus d'un mois (+ 12,8 % après + 12,5 %) et les CDI (+ 9,9 % après + 21,0 %).

Ainsi, au troisième trimestre 2021, les embauches de plus d'un mois (2,44 millions de déclarations) atteignent un nouveau pic historique, supérieur de 12,8 % au précédent point haut enregistré au dernier trimestre 2019 juste avant le déclenchement de la crise (2,17 millions).

Ce trimestre, les embauches de plus d'un mois dans les entreprises de moins de 20 salariés (TPE) et dans les structures de plus grande taille ont des évolutions très similaires : elles augmentent de 11,5 % (après + 24,5 %) dans les TPE et de 11,2 % (après + 11,1 %) dans les entreprises d'au moins 20 salariés.

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent dans les trois grands secteurs : + 12,3 % dans le tertiaire (après + 19,9 %), + 8,7 % dans l'industrie (après + 7,7 %) et + 6,4 % dans le BTP (après - 2,6 %). Sur un an, elles augmentent fortement dans l'industrie (+ 25,9 %) et dans le tertiaire (+ 18,3 %) et sont quasiment stables dans la construction (- 0,4 %).

GRAPHIQUE 1

Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (données CVS-CJO)

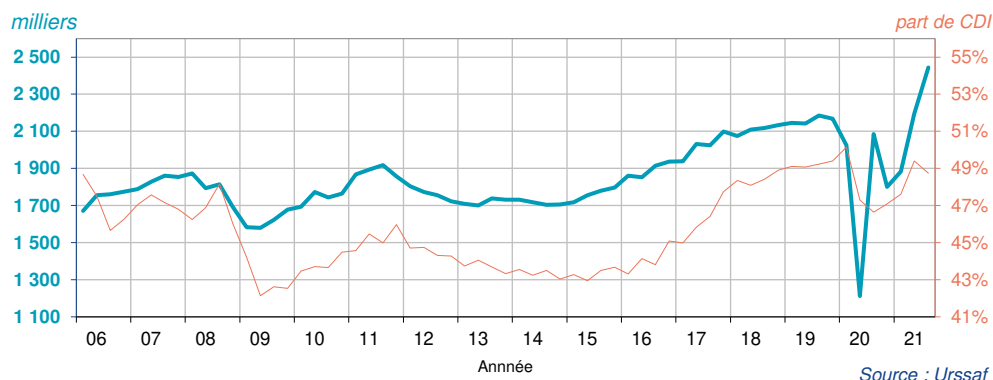


TABLEAU 1

Estimation * des déclarations d'embauche hors intérim au cours du deuxième trimestre 2021 (données CVS-CJO)

Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (milliers)			Glissements trimestriels (%)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total ^L	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	1 071	1 373	2 444	+ 11,5	+ 11,2	+ 11,4
Dont CDD de plus d'un mois	522	731	1 253	+ 13,2	+ 12,5	+ 12,8
Dont CDI	550	642	1 191	+ 10,0	+ 9,8	+ 9,9
CDD de moins d'un mois	1 304	2 869	4 173	+ 66,8	+ 21,9	+ 33,1
Total des déclarations d'embauche	2 376	4 241	6 617	+ 36,3	+ 18,2	+ 24,2

Source : Urssaf

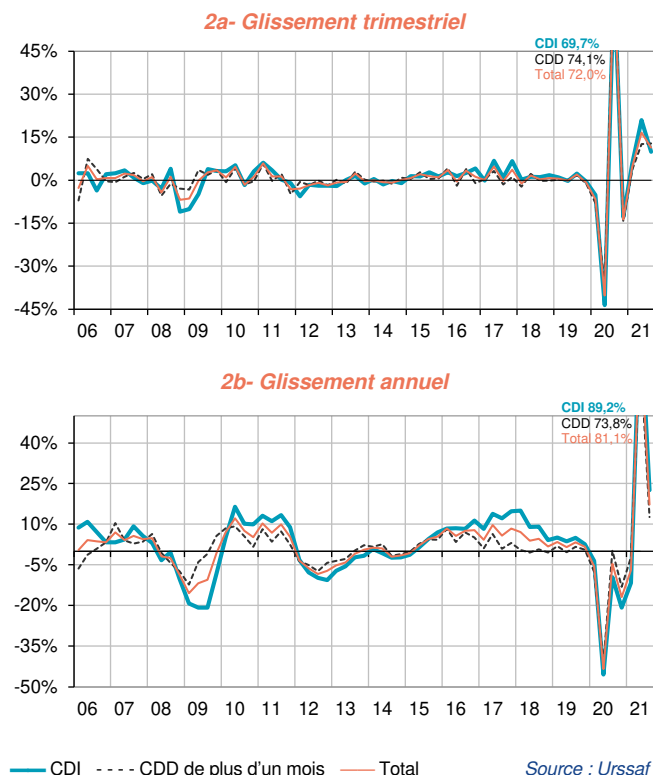
* Données provisoires

^L Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (cf. sources et méthodologie)



GRAPHIQUES 2

Évolution des déclarations d'embauche de plus d'un mois par type de contrat



Au troisième trimestre 2021, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois¹ continue sa progression sur un rythme encore très soutenu (+ 11,4 % après + 16,6 % au trimestre précédent). Son niveau trimestriel s'établit ainsi à 2,44 millions, soit un nouveau pic historique dépassant de 12,8 % le précédent point haut atteint au quatrième trimestre 2019 juste avant la crise (graphique 1, tableaux 1 et 3).

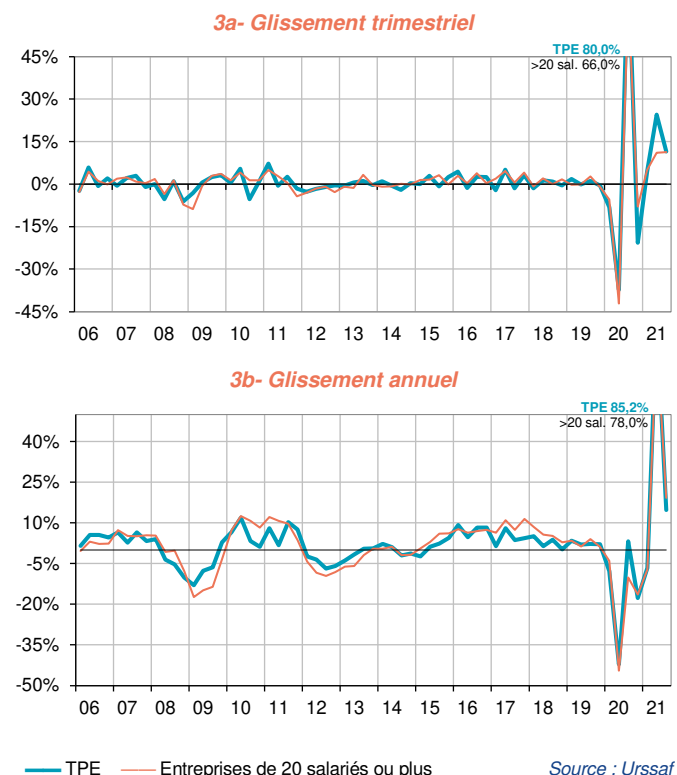
L'évolution de ce trimestre s'explique par les hausses conjointes des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois (+ 12,8 % après + 12,5 %) et de celles en CDI (+ 9,9 % après + 21,0 % au deuxième trimestre 2021, graphique 2a et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois rebondissent quant à elles de 33,1 % après la diminution de 1,0 % au trimestre précédent. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim augmente de 24,2 % ce trimestre (tableaux 1 et 3).

Sur un an, le nombre d'embauches de plus d'un mois progresse de 17,2 %. Ainsi sur un an, les embauches en CDI augmentent de 22,5 % et celles en CDD de plus d'un mois de 12,6 % (graphique 2b et tableau 3). Le nombre de déclarations d'embauche de moins d'un mois est quant à lui en hausse de 24,1 % sur un an. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim affiche une augmentation de 21,5 % sur un an.

Par rapport au quatrième trimestre 2019, dernier trimestre avant la crise, le nombre d'embauches de plus d'un mois augmente de 12,8 % : + 11,3 % pour les CDI et + 14,2 % pour les CDD de plus d'un mois. Le nombre d'embauches en CDD de moins d'un mois diminue quant à lui de 7,9 %.

GRAPHIQUES 3

Évolution des déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise



Hausse des embauches de plus d'un mois quelle que soit la taille de l'entreprise...

Au troisième trimestre 2021, les déclarations d'embauche de plus d'un mois affichent des progressions de la même ampleur dans les TPE et les entreprises plus grandes : + 11,5 % dans les TPE et + 11,2 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus.

L'évolution dans les entreprises de moins de 20 salariés résulte de la hausse de 13,2 % (après + 24,8 %) des embauches en CDD de plus d'un mois et de celle de 10,0 % (après + 24,2 %) des embauches en CDI (graphique 2a et tableaux 1 et 3). La progression est similaire dans les structures de plus grande taille : celles en CDD de plus d'un mois augmentent de 12,5 % (après + 5,2 %) et celles en CDI de 9,8 % (après + 18,3 %, graphique 2a et tableau 1).

En revanche, les embauches en CDD de moins d'un mois affichent des hausses plus contrastées : + 66,8 % dans les TPE ; + 21,9 % dans les entreprises de plus de 20 salariés et plus.

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent de 14,7 % dans les TPE et de 19,3 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus (graphique 3b et tableau 3).

... et dans les trois grands secteurs

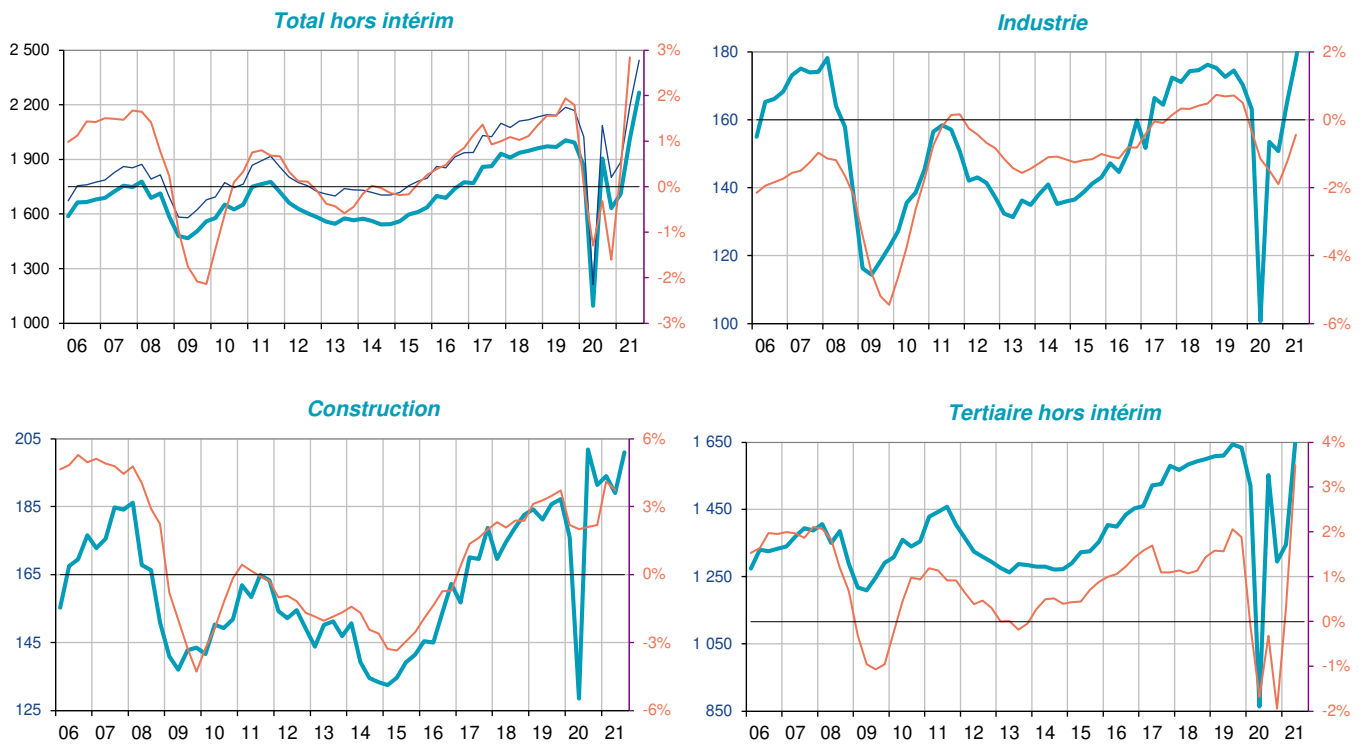
Au troisième trimestre 2021, le nombre des déclarations d'embauche de plus d'un mois augmente dans les trois grands secteurs : + 12,3 % dans le tertiaire, + 8,7 % dans l'industrie et + 6,4 % dans la construction (graphiques 4 et tableau 2).

¹ Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).



GRAPHIQUES 4

Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel des effectifs salariés par grand secteur d'activité



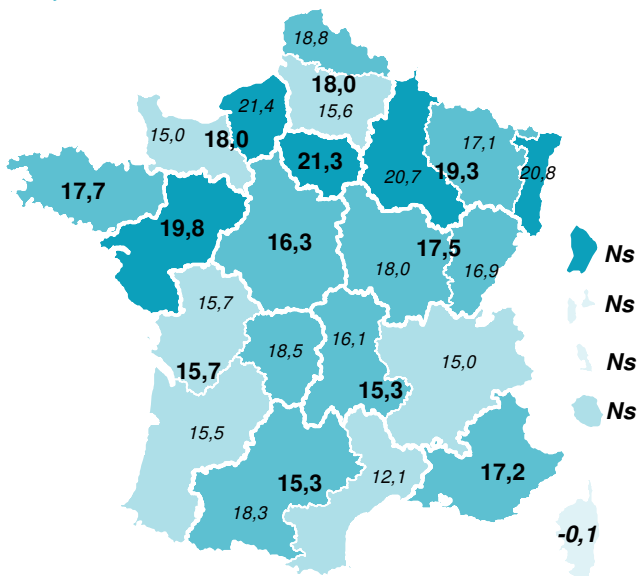
— Nombre trimestriel de déclarations d'embauche de plus d'un mois (axe de gauche)
 — Nombre trimestriel de déclarations d'embauche de plus d'un mois dans le secteur privé (axe de gauche)
 — Evolution des effectifs salariés en glissement annuel dans le secteur privé (axe de droite)

Source : Urssaf

CARTE

Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au troisième trimestre 2021 par région (en %)

Moyenne France : + 17,2



Source : Urssaf

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois restent dynamiques dans l'industrie (+ 25,9 %) et dans le tertiaire (+ 18,3 %) ; le secteur de la construction quant à lui est quasiment stable (- 0,4 %). Par rapport au dernier trimestre 2019, les évolutions sont respectivement de + 13,6 %, + 13,1 % et + 7,5 %.

Sur un an, la quasi-totalité des régions est en forte progression

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois restent en hausse dans presque toutes les régions métropolitaines.

Les régions Haute-Normandie (+ 21,4 %), Île-de-France (+ 21,3 %), Alsace (+ 20,8 %) et Champagne-Ardenne (+ 20,7 %) enregistrent les plus fortes augmentations sur un an. A contrario, les embauches de plus d'un mois sont stables sur un an en Corse (- 0,1 %).

Aurélié Thorel
 Urssaf Nord - Pas-de-Calais

Isabelle WEHR
 Urssaf Franche-Comté

Viviana Zamfir
 Direction des statistiques, des études et de la prévision (Disep),
 Département des études statistiques et de l'animation
 du réseau (Desar)

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.



TABLEAU 2

Déclarations d'embauche par secteur d'activité détaillé (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels (%)				Glissement annuel (%)	Niveaux 2021 T3			
	2020 T4	2021 T1	2021 T2	2021 T3		CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total
AZ Agriculture	16,9	28,4	-1,6	-12,4	29,4	1 327	2 035	1 277	4 639
BZ Industries extractives	16,3	8,3	-10,0	12,1	27,1	108	457	632	1 196
CA Industries agro-alimentaires	-13,3	12,3	11,8	5,0	14,3	24 737	35 736	35 212	95 686
CB Habillement, textile et cuir	-0,7	0,5	5,6	18,0	24,3	1 794	4 535	3 636	9 965
CC Bois et papier	3,4	3,9	3,5	15,1	28,0	2 444	4 112	5 282	11 838
CD Cokéfaction et raffinage	-10,7	-10,2	8,5	25,2	8,9			85	85
CE Industrie chimique	8,7	3,3	15,4	10,1	42,6	696	3 489	3 400	7 584
CF Industrie pharmaceutique	-16,0	3,8	7,4	9,9	3,0	50	1 479	1 519	3 048
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	13,1	6,4	7,6	10,5	43,1	1 415	5 347	6 247	13 008
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	12,8	10,9	7,9	9,4	47,7	2 060	7 686	10 427	20 173
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	18,1	3,2	7,0	18,9	55,0	224	2 083	3 138	5 446
CJ Fabrication d'équipements électriques	31,1	1,8	11,6	14,1	69,9	327	1 751	2 496	4 574
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	27,3	7,2	3,2	7,8	51,9	549	3 054	4 380	7 983
CL Fabrication de matériels de transport	33,7	17,1	0,4	4,7	64,6	459	4 111	4 602	9 172
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	4,4	4,3	5,1	12,1	28,3	3 405	9 348	12 148	24 901
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	-9,0	15,8	-4,1	2,2	3,3	84	1 963	2 471	4 518
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-4,0	11,8	-0,4	10,3	17,9	5 780	7 207	6 964	19 952
FZ Construction	-5,3	1,5	-2,6	6,4	-0,4	20 463	81 680	119 463	221 605
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-13,1	10,1	7,1	14,9	17,7	257 031	190 570	204 487	652 088
HZ Transports et entreposage	0,3	-2,8	10,8	8,8	17,6	88 284	49 445	84 856	222 585
IZ Hébergement et restauration	-54,0	-12,5	181,0	9,5	23,8	501 993	175 507	201 224	878 725
JA Edition et Audiovisuel	0,6	8,3	9,6	0,0	19,5	376 937	18 462	9 707	405 106
JB Télécommunications	-3,2	14,3	-8,0	-4,9	-3,3	177	2 220	3 161	5 557
JC Activités informatiques	5,5	17,7	5,6	14,6	50,2	3 413	10 170	36 719	50 302
KZ Activités financières et d'assurance	-3,9	3,8	-0,8	16,6	15,3	9 386	19 047	26 999	55 432
LZ Activités immobilières	-17,2	5,3	-1,5	28,8	10,7	12 091	12 273	15 395	39 758
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	-2,5	7,0	7,6	20,8	35,6	63 495	41 416	82 599	187 510
MB Recherche et développement	22,9	-14,4	6,3	3,2	15,4	1 670	5 801	3 125	10 596
MC Autres activités scientifiques et techniques	-14,0	4,8	8,0	18,8	15,7	175 595	15 080	13 573	204 248
NZ Activités de services administratifs et de soutien	-3,1	0,4	16,3	13,5	28,4	646 022	116 193	110 867	873 082
OZ Administration publique	-5,9	7,4	1,8	1,2	4,1	100 677	108 829	10 182	219 688
PZ Education	-10,4	12,3	-2,4	10,3	8,4	65 134	59 613	17 656	142 404
QA Activités pour la santé humaine	1,5	-0,7	-3,0	7,8	5,3	359 705	45 558	34 371	439 633
QB Action sociale et hébergement médico-social	-1,5	2,3	-1,5	11,0	10,1	707 017	105 618	66 466	879 100
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	-34,9	-9,4	60,7	31,7	24,7	695 607	48 042	19 745	763 395
SZ Autres activités de services	-17,0	3,2	11,4	19,7	14,2	91 189	49 909	30 321	171 419
Activités diverses et non classées	4,3	0,5	10,6	13,3	31,3	31	221	118	371
TOTAL	-13,7	4,6	16,6	11,4	17,2	4 172 864	1 252 604	1 191 410	6 616 879
Industrie	-1,6	9,4	7,7	8,7	25,9	43 827	92 188	103 299	239 313
Construction	-5,3	1,5	-2,6	6,4	-0,4	20 463	81 680	119 463	221 605
Tertiaire	-15,4	3,7	19,9	12,3	18,3	4 121 588	1 073 987	970 505	6 166 081
Privé	-14,3	4,8	17,8	12,6	19,1	4 027 912	1 091 460	1 176 442	6 295 814
Dont associations	-6,1	3,2	4,0	12,2	13,1	1 081 925	153 301	59 895	1 295 122
Public	-4,8	1,7	1,6	1,8	0,2	165 908	163 679	17 220	346 808

Source : Urssaf



TABLEAU 3

Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) *

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche
		CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois			CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	
Niveaux (en milliers)										
T2 2020	1 725	639	573	1 212	2 937	325	252	267	519	843
T3 2020	3 363	1 112	972	2 085	5 448	869	460	474	934	1 803
T4 2020	3 069	952	848	1 800	4 869	726	354	387	741	1 466
T1 2021	3 166	987	896	1 883	5 049	758	369	403	772	1 530
T2 2021	3 135	1 110	1 084	2 195	5 329	782	461	500	961	1 742
T3 2021	4 173	1 253	1 191	2 444	6 617	1 304	522	550	1 071	2 376
Glissements trimestriels (en %)										
T2 2020	-57,3	-36,7	-43,6	-40,1	-51,6	-70,3	-34,5	-39,7	-37,2	-56,1
T3 2020	94,9	74,1	69,7	72,0	85,5	167,8	82,5	77,7	80,0	113,8
T4 2020	-8,7	-14,4	-12,8	-13,7	-10,6	-16,5	-23,1	-18,4	-20,7	-18,7
T1 2021	3,2	3,6	5,7	4,6	3,7	4,4	4,3	4,1	4,2	4,3
T2 2021	-1,0	12,5	21,0	16,6	5,5	3,2	24,8	24,2	24,5	13,9
T3 2021	33,1	12,8	9,9	11,4	24,2	66,8	13,2	10,0	11,5	36,3
Glissements annuels (en %)										
T2 2020	-61,9	-41,4	-45,5	-43,4	-56,0	-74,1	-41,4	-42,7	-42,1	-60,8
T3 2020	-25,5	0,2	-9,6	-4,6	-18,7	-30,4	6,6	0,1	3,2	-16,3
T4 2020	-32,2	-13,2	-20,8	-16,9	-27,3	-41,7	-16,8	-18,5	-17,7	-31,6
T1 2021	-21,6	-2,2	-11,7	-7,0	-16,7	-30,7	-4,0	-8,9	-6,6	-20,3
T2 2021	81,7	73,8	89,2	81,1	81,4	140,9	82,7	87,5	85,2	106,6
T3 2021	24,1	12,6	22,5	17,2	21,5	50,1	13,4	16,0	14,7	31,8

* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (cf. sources et méthodologie).

Source : Urssaf

ENCADRÉ 1

Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres (en point de pourcentage)

Note de lecture : Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches de plus d'un mois du deuxième trimestre 2021 est révisé à la baisse de 0,3 point, passant de + 16,9 % à + 16,6 %.

	T1 2021	T2 2021
DPAE par type de contrat de travail		
DPAE de plus d'un mois	-0,3	-0,3
Dont CDD > 1 mois	0,0	-0,4
Dont CDI	-0,6	-0,3
CDD de moins d'un mois	0,0	0,1
DPAE de plus d'un mois par secteur d'activité		
Industrie	-0,7	-0,2
BTP	-0,5	-0,2
Tertiaire	-0,5	-0,5
DPAE de plus d'un mois par taille d'entreprise		
0 à 19 salariés	-0,2	-1,4
20 salariés et plus	-0,3	0,4
Total des DPAE	-0,1	-0,1

Source : Urssaf

Déjà
paru

Octobre 2021 - Le Baromètre économique à fin septembre 2021

Septembre 2021 - La masse salariale et les effectifs salariés au deuxième trimestre 2021



Sources et méthodologie

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé, en France entière hors Mayotte. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 1 % des DPAE hors intérim ont été adressées en 2017 à l'Urssaf sur support papier, 71 % par Internet et 28 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche**. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1er août 2011 fusionnée avec la DPAE.

Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des **estimations des déclarations retardataires** sont réalisées en fonction du mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail (environ 6 % pour le dernier mois et 1 % pour le mois précédent). **Les résultats présentés ici sont donc provisoires**, notamment pour le

dernier trimestre. En outre, le comportement déclaratif des entreprises pourrait être affecté par les mesures de confinement liées au Covid-19. A ce stade, la méthode d'estimation des déclarations retardataires n'a pas été modifiée.

Les indicateurs présentés sont **corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS-CJO)**. Le modèle de dessaisonnalisation est estimé sur les années 2000 à 2019. Habituellement effectuée une fois par an à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre, la révision du modèle CVS est en 2021 reportée compte tenu de l'impact de la crise de la Covid-19 sur les séries.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et, pour les séries totales, par tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

Les évolutions par Drom, plus sujettes à révision ne sont pas présentées dans cette publication.

Définitions

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles des DPAE de plus d'un mois au niveau national sont labellisées pour 5 ans par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF n°0095 du 18/04/2020).



Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.